

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 10 avril 2025 relatif à la composition de la formation spécialisée du comité social d'administration de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est

NOR : JUSF2604241A

La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la Jeunesse Sud-Est,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment la section 1 du chapitre II ; du titre V du livre II ; de la partie réglementaire ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès du directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse des Bouches du Rhône ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2023 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité-formation spécialisée santé sécurité et conditions de travail de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est.

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

- Titulaires : Madame FAUCHER Mélanie
Madame SITUZE Fabienne
Madame GIOVANNONI Caroline
- Suppléants : Monsieur Anouar BELGAITOUNIA
Madame DAYATHINI Sophie
Madame ABED Hayet

Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA- SPJJ) :

- Titulaire : Monsieur ABED Nouredine
- Suppléant : Non désigné

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

- Titulaires : Monsieur PERRIN Mattias
Madame SIRSI Violaine
Madame OULACHMI Fatima
- Suppléants : Madame REBATTE Sophie
Madame BERRIER Hélène
Monsieur DECHERAT Olivier

Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :

- Titulaires : Madame GACEM Asma
Madame CAER Nolwenn
- Suppléants : Monsieur HAMLILI Adlen
Monsieur CHEMINI Djilali

Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT Interco):

- Titulaire : TISSIER-BEAUMONT MICHEL
- Suppléant : BERTORA FREDERIC

Article 2

L'arrêté du 23 juin 2023 susvisé est abrogé.

Article 3

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 4

La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 10 avril 2025

La directrice interrégionale de la PJJ Sud Est

